



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 7 mars 2024

NOUVELLE RÉUNION ENTRE LA PROFESSION AGRICOLE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA DRÔME

Suite à la première réunion du 8 février, Thierry Devimeux, préfet de la Drôme, a à nouveau réuni le 6 mars, les organisations professionnelles agricoles et des exploitants de la Drôme. L'objectif était de faire le bilan des avancées concrètes sur les mesures de simplification mises en œuvre par l'État.

• Mesures de simplification administrative dans la Drôme:

Le préfet de la Drôme va réunir les corps de contrôle administratif afin de renforcer leur coordination dans le but de mutualiser les contrôles annuels réalisés sur les exploitations.

La procédure des autorisations d'exploiter a été adaptée afin de ne pas ralentir les demandes d'aides à l'installation.

Les critères d'attribution de l'aide d'urgence aux exploitations viticoles sont analysés au niveau régional afin d'essayer d'obtenir une répartition de l'enveloppe la plus représentative possible des difficultés des différentes appellations. Le guichet sera ouvert à la mi-mars.

Des permanences tenues par la DDT, la DDFIP et la MSA ont été ouvertes aux agriculteurs en difficulté sur Valence, Die et Nyons le 4 mars.

• Les prélèvements d'eau :

L'enjeu collectif de réduction des prélèvements d'eau tout en maintenant la production agricole a occupé une place centrale dans les débats. Ainsi des projets de stockage des eaux de pluie permettant les arrosages sans prélèvements devraient être mis en place. Quatre projets de retenues collinaires sont à l'étude pour un déploiement rapide dans la Drôme.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26